

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



54005

Distr.  
LIMITEE

E/CN.14/L.363  
12 février 1969

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Neuvième session  
Addis-Abéba, 3-14 février 1969

Projet de résolution

Agriculture

Présenté par : Dahomey, République centrafricaine, Soudan, Tchad.

La Commission économique pour l'Afrique),

Ayant pris note du rapport sur les activités agricoles menées pendant la période 1967-1968 (E/CN.14/443 et E/CN.14/445,

Ayant examiné le programme d'activités prévues dans le domaine du développement agricole pour 1969-1973, présenté dans le document E/CN.14/447 et notamment le paragraphe 40/a, b et c sur la commercialisation des produits agricoles,

Tenant compte de l'étude réalisée en Afrique de l'ouest sur l'amélioration du cheptel et le transport de la viande,

Invite le Secrétaire exécutif à étendre les activités :

- a) dans le domaine de l'amélioration du cheptel, du transport et de la commercialisation de la viande à tous les pays de type sahélien, (de savane) producteurs de viande,
- b) dans le domaine de la stabilisation des prix de commercialisation des céréales et de la conservation et de la constitution de stocks pour pallier l'inégalité des productions d'une région à l'autre dans les pays sahéliens, (de savane) sujets à des sécheresses partielles,
- c) dans le domaine de la conservation et du commerce de poisson d'eau douce dans le bassin du Lac Tchad en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest et dans le bassin du Nil.

Accueille avec satisfaction l'étroite collaboration établie entre la Commission, la FAO, le PAM et d'autres organismes compétents en vue d'assurer un rythme de croissance plus encourageant du secteur agricole.

Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la dixième session sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.